

# VILLE DE CHINON

---

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS : délibérations et décisions PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

2<sup>ème</sup> trimestre 2022

Références de la délibération				N° de page
N° d'ordre	Objet	Date	Titre de la délibération	
<b>2022-053</b>	ADMINISTRATION GENERALE	17-mai-22	Installation de Mme DESROCHES en tant que Conseillère Municipale	008
<b>2022-054</b>	ADMINISTRATION GENERALE	17-mai-22	Mise à jour du tableau des commissions municipales (intégration de Mme DESROCHES)	008
<b>2022-055</b>	ADMINISTRATION GENERALE	17-mai-22	Délégation de service public : location d'un véhicule à titre gracieux	008
<b>2022-056</b>	FINANCES	17-mai-22	Versement de la subvention à l'Amicale du personnel au titre de l'année 2022	008
<b>2022-057</b>	FINANCES	17-mai-22	Décision modificative n°1	008
<b>2022-058</b>	FINANCES	17-mai-22	Demande de subventions par Val Touraine Habitat – Le petit Bouqueteau	008
<b>2022-059</b>	FINANCES	17-mai-22	Attribution des subventions 2022 aux associations sportives	009
<b>2022-060</b>	FINANCES	17-mai-22	Attribution des subventions 2022 aux associations culturelles	009
<b>2022-061</b>	FINANCES	17-mai-22	Attribution des subventions 2022 aux associations (autres demandes)	009
<b>2022-062</b>	FINANCES	17-mai-22	FLES : Valorisation des locaux municipaux	009
<b>2022-063</b>	FINANCES	17-mai-22	Demande de réductions ou de gratuités pour les locations de salles à l'Espace Rabelais	010
<b>2022-064</b>	FINANCES	17-mai-22	Demande de Subvention « 5000 Terrains pour 2024 » : Réalisation d'un Padel à Chinon	010
<b>2022-065</b>	PERSONNEL	17-mai-22	Création d'un service de Police Municipale Intercommunale	010
<b>2022-066</b>	PERSONNEL	17-mai-22	Mise à disposition d'un agent de la Mairie de Chinon auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale – Résidences Autonomies	011
<b>2022-067</b>	PERSONNEL	17-mai-22	Plan Intercommunal de Formation de la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire : Adhésion de la Ville de Chinon au plan 2022 – 2024	011

<b>Références de la délibération</b>				<b>N° de page</b>
<b>N° d'ordre</b>	<b>Objet</b>	<b>Date</b>	<b>Titre de la délibération</b>	
<b>2022-068</b>	PERSONNEL	17-mai-22	Comité Social Territorial Commun : Création – Détermination nombre de sièges – Paritarisme	011
<b>2022-069</b>	SPORT	17-mai-22	Convention de partenariat entre la ville de Chinon et le Chinon Basket Club pour l'organisation du tournoi de basket 2022	011
<b>2022-070</b>	SPORT	17-mai-22	Convention de partenariat entre la ville de Chinon, le Club Nautique Chinonais et le Volley loisirs Chinonais pour l'organisation du tournoi Beach Volley 2022	012
<b>2022-071</b>	SPORT	17-mai-22	Convention de partenariat entre la ville de Chinon, le Club Athlétique Chinonais et l'association CLAAC pour l'organisation de la Corrida 2022	012
<b>2022-072</b>	CONVENTIONS	17-mai-22	Convention pour l'utilisation des installations du stand de tir de Trotte Loups à Chinon par la CRS41 des installations du centre de tir de Trotte-Loups	012
<b>2022-073</b>	CONVENTIONS	17-mai-22	Convention avec la Région de Gendarmerie de Bretagne pour l'utilisation des installations du Centre de Tir de Trotte-Loups	012
<b>2022-074</b>	URBANISME- AFFAIRES FONCIERES	17-mai-22	Acquisition de terrain – Rue des Loges	012
<b>2022-075</b>	ACTION CŒUR DE VILLE	17-mai-22	Projet d'un nouvel Avenant au programme Action Cœur de Ville	013
<b>2022-076</b>	ACTION CŒUR DE VILLE	17-mai-22	OPAH RU : Aides façades aux particuliers (M. BAUDRY)	013
<b>2022-077</b>	ACTION CŒUR DE VILLE	17-mai-22	OPAH RU : Aides façades aux particuliers (M. RENOM)	013
<b>2022-078</b>	ACTION CŒUR DE VILLE	17-mai-22	OPAH RU : Aides façades aux particuliers (Mme FAUVEL)	013
<b>2022-079</b>	ACTION CŒUR DE VILLE	17-mai-22	OPAH RU : Aides façades aux particuliers (SCI Porte Neuve)	013
<b>2022-080</b>	ACTION CŒUR DE VILLE	17-mai-22	OPAH RU : Aides façades aux particuliers (Mme GIBERT-SANDER)	013

<b>Références de la délibération</b>				<b>N° de page</b>
<b>N° d'ordre</b>	<b>Objet</b>	<b>Date</b>	<b>Décision modificative n°2</b>	
<b>2022-081</b>	ACTION CŒUR DE VILLE	17-mai-22	OPAH RU : Aides aux particuliers (M. FAUVEL)	014
<b>2022-082</b>	ADMINISTRATION GENERALE	28-juin-22	Délégation de service public : location d'un véhicule à titre gracieux (Modifications)	022
<b>2022-083</b>	ADMINISTRATION GENERALE	28-juin-22	Hausse de prix de l'énergie : une démarche proactive pour limiter les impacts	022
<b>2022-084</b>	FINANCES	28-juin-22	Décision modificative n°2	022
<b>2022-085</b>	FINANCES	28-juin-22	Demande d'admission en non-valeur	022
<b>2022-086</b>	FINANCES	28-juin-22	Demande d'admission en créances éteintes	022
<b>2022-087</b>	FINANCES	28-juin-22	Demandes de réductions et/ou Gratuités pour les locations de salles à l'Espace Rabelais	023
<b>2022-088</b>	FINANCES	28-juin-22	Financement des investissements - Ecole Jacques Prévert	023
<b>2022-089</b>	FINANCES	28-juin-22	Financement des investissements – Réaménagement du Quai Pasteur avec la création de pistes cyclables	023
<b>2022-090</b>	PERSONNEL	28-juin-22	Autorisations Spéciales d'Absences	023
<b>2022-091</b>	PERSONNEL	28-juin-22	Convention de Médiation Préalable Obligatoire (MPO) avec le Centre de Gestion d'Indre et Loire	024
<b>2022-092</b>	PERSONNEL	28-juin-22	Réforme du temps de travail - Cycle de travail des agents	024
<b>2022-093</b>	AFFAIRES SCOLAIRES	28-juin-22	Fournitures de repas pour la restauration scolaire – avenant	024
<b>2022-094</b>	AFFAIRES SCOLAIRES	28-juin-22	Tarif de restauration scolaire -Année Scolaire 2022-2023	024

Références de la délibération				N° de page
N° d'ordre	Objet	Date	Titre de la délibération	
<b>2022-095</b>	INTERCOMMUNALITE	28-juin-22	Création d'une Société Publique Locale	025
<b>2022-096</b>	CONVENTIONS	28-juin-22	Organisation de la manifestation Chinon Classic – Nouvelle convention	025
<b>2022-097</b>	CONVENTIONS	28-juin-22	Convention de servitude entre la commune de Chinon et la société GRDF pour l'implantation de canalisations de gaz	025
<b>2022-098</b>	URBANISME- AFFAIRES FONCIERES	28-juin-22	Dénomination d'une voie nouvelle : « Rue Michel MORON »	025
<b>2022-099</b>	URBANISME- AFFAIRES FONCIERES	28-juin-22	Cession d'une parcelle Rue de Grigny à Chinon	025
<b>2022-100</b>	URBANISME- AFFAIRES FONCIERES	28-juin-22	Cession de la parcelle cadastrée section BW n°187 située au 27 avenue Saint Lazare à Chinon	026

Liste des décisions prises dans le cadre de marchés de fournitures, de travaux, de services dispensés de formalités préalables et exonérés de l'obligation de transmission au contrôle de légalité :

Références de la décision			N° de page
Date	Prestataire	Titre de la décision	
<b>09-mai-22</b>	LA BARDE	Leïla MARTIAL "BAA BOX"	021
<b>02-juin-22</b>	Les couleurs du son	Naïssam Jalal « Healing rituals"	021

# CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 MAI 2022

## ORDRE DU JOUR

### DECISIONS

#### ADMINISTRATION GENERALE

2022-053 Installation de Mme DESROCHES en tant que Conseillère Municipale

2022-054 Mise à jour du tableau des commissions municipales (intégration de Mme DESROCHES)

2022- 055 Délégation de service public : location d'un véhicule à titre gracieux

#### FINANCES

2022-056 Versement de la subvention à l'Amicale du personnel au titre de l'année 2022

2022-057 Décision modificative n°1

2022-058 Demande de subventions par Val Touraine Habitat – Le petit Bouqueteau

2022-059 Attribution des subventions 2022 aux associations sportives

2022-060 Attribution des subventions 2022 aux associations culturelles

2022-061 Attribution des subventions 2022 aux associations (autres demandes)

2022-062 FLES : Valorisation des locaux municipaux

2022-063 Demande de réductions ou de gratuités pour les locations de salles à l'Espace Rabelais

2022-064 Demande de Subvention « 5000 Terrains pour 2024 » : Réalisation d'un Padel à Chinon

#### PERSONNEL

2022-065 Création d'un service de Police Municipale Intercommunale

2022-066 Mise à disposition d'un agent de la Mairie de Chinon auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale – Résidences Autonomies

2022-067 Plan Intercommunal de Formation de la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire : Adhésion de la Ville de Chinon au plan 2022 – 2024

2022-068 Comité Social Territorial Commun : Création – Détermination nombre de sièges – Paritarisme

## **SPORT**

2022-069 Convention de partenariat entre la ville de Chinon et le Chinon Basket Club pour l'organisation du tournoi de basket 2022

2022-070 Convention de partenariat entre la ville de Chinon, le Club Nautique Chinonais et le Volley loisirs Chinonais pour l'organisation du tournoi Beach Volley 2022

2022-071 Convention de partenariat entre la ville de Chinon, le Club Athlétique Chinonais et l'association CLAAC pour l'organisation de la Corrida 2022

## **CONVENTIONS**

2022-072 Convention pour l'utilisation des installations du stand de tir de Trotte Loups à Chinon par la CRS41 des installations du centre de tir de Trotte-Loups

2022-073 Convention avec la Région de Gendarmerie de Bretagne pour l'utilisation des installations du Centre de Tir de Trotte-Loups

## **URBANISME-AFFAIRES FONCIERES**

2022-074 Acquisition de terrain – Rue des Loges

## **ACTION CŒUR DE VILLE**

2022-075 Projet d'un nouvel Avenant au programme Action Cœur de Ville

2022-076 OPAH RU : Aides façades aux particuliers (M. BAUDRY)

2022-077 OPAH RU : Aides façades aux particuliers (M. RENOM)

2022-078 OPAH RU : Aides façades aux particuliers (Mme FAUVEL)

2022-079 OPAH RU : Aides façades aux particuliers (SCI Porte Neuve)

2022-080 OPAH RU : Aides façades aux particuliers (Mme GIBERT-SANDER)

2022-081 OPAH RU : Aides aux particuliers (M. FAUVEL)

Le lundi 17 mai 2022, s'est tenue la réunion du Conseil Municipal.

A 19h00, Monsieur le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint.

M. MAUCOURT est élu secrétaire de séance à l'UNANIMITÉ.

Monsieur le Maire revient sur le procès-verbal des séances du Conseil Municipal des 29 mars 2022 ainsi que celui du 4 avril 2022 et demande s'il y a des remarques particulières.

Les procès-verbaux des 29 mars 2022 et 4 avril 2022 sont adoptés à l'unanimité.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Madame Yoanna DESROCHES qui remplace comme conseillère municipale Madame Louise LEGER qui a donné sa démission, et lui souhaite la bienvenue.

Monsieur le Maire espère qu'elle puisse s'épanouir et qu'elle apporte sa contribution.

Madame DESROCHES exprime sa joie de rejoindre l'équipe municipale de la ville et leur remercie de l'accueillir.

Monsieur le Maire présente également aux membres du conseil municipal Madame Michèle LETOURNEAU, venue en renfort au secrétariat général.

Ensuite, Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour.

## **DECISIONS**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de :

PRENDRE ACTE des décisions du Maire dont le détail suit, prises en application des articles L 2122.22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n° 2020-044 du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2020 comme suit :

### **Décision n° 2022-017 du 25 mars 2022 : Convention de mise à disposition de la salle D de l'Ancien collège à l'association « Les Vadrouilleurs Chinonais »**

Est conclue avec l'association « Les Vadrouilleurs Chinonais » une convention de mise à disposition de la salle D de l'ancien collège, partagée avec d'autres associations, pour la tenue de réunions de leur conseil d'administration (tous les mardi à partir de 14 heures) ainsi qu'un local pour le stockage des archives de l'association.

Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux pour une période d'une année à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

### **Décision n° 2022-018 du 25 mars 2022 : Convention de mise à disposition de la salle n°1 de l'Espace Pierre Mendès France à la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail (CARSAT) Centre Val de Loire**

Est conclue avec la CARSAT Centre Val de Loire une convention de mise à disposition de la salle n°1 de l'Espace Pierre Mendès France afin d'y installer ses permanences chaque lundi de 9 heures à 16 heures.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période d'une année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

VILLE DE CHINON (Indre-et-Loire)

Recueil des actes administratifs : délibérations et décisions

2<sup>ème</sup> trimestre 2022



Décision n° 2022-019 du 29 mars 2022 : Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 3618 – Emplacement B8T77

Décision n° 2022-020 du 29 mars 2022 : Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 3621 – Emplacement Col7-Case3

Décision n° 2022-021 du 29 mars 2022 : Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 3626 – Emplacement G1-EC18

Décision n° 2022-022 du 29 mars 2022 : Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 3625 – Emplacement G1-EC16

Décision n° 2022-023 du 29 mars 2022 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 2939 – Emplacement C1T34

Décision n° 2022-024 du 29 mars 2022 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 2941 – Emplacement A12T51

Décision n° 2022-025 du 29 mars 2022 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 3009 – Emplacement E1T4

Décision n° 2022-026 du 29 mars 2022 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 3158 – Emplacement A9T24

Décision n° 2022-027 du 29 mars 2022 : Conversion d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 3622 – Emplacement G3T7

Décision n° 2022-028 du 29 mars 2022 : Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 3623 – Emplacement G1-EC14

Décision n° 2022-029 du 29 mars 2022 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 1415 – Emplacement A9T75

Décision n° 2022-030 du 29 mars 2022 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 2608 – Emplacement B7T63

Décision n° 2022-031 du 29 mars 2022 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 2568 – Emplacement C4T57

Décision n° 2022-032 du 29 mars 2022 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 2640 – Emplacement B11T74bis

Décision n° 2022-033 du 29 mars 2022 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 1970 – Emplacement C10T136

Décision n° 2022-034 du 29 mars 2022 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 3125 – Emplacement E1-EC7

Décision n° 2022-035 du 29 mars 2022 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 1516 – Emplacement C6T64

Décision n° 2022-036 du 29 mars 2022 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 2632 – Emplacement C9T75

**Décision n° 2022-037 du 29 mars 2022 : Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière communal- Concession 3629 – Emplacement G3T10**

**Décision n° 2022-038 du 29 mars 2022 : Convention de mise à disposition des installations du stade Raymond Bourdon entre la Ville de Chinon, le Sporting Club Chinonais Rugby et l'US Tours Rugby**

Est conclue entre la Ville de Chinon, le Sporting Club Chinonais Rugby et l'US Tours Rugby une convention de mise à disposition de locaux et des installations du Stade Raymond Bourdon pour des activités sportives.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour la période du 20 avril 2022 à partir de 8h00 jusqu'au 23 avril 2022 à 14h00.

Les conditions d'occupation des locaux et d'utilisation des installations sont contenues dans la convention.

**Décision n° 2022-039 du 11 avril 2022 : Convention de mise à disposition de la grande salle de l'Espace Pierre Mendès France à l'association ASSAD du Chinonais**

Est conclue avec l'association ASSAD du Chinonais une convention de mise à disposition de la grande salle de l'Espace Pierre Mendès France afin d'y affecter ses permanences chaque 1<sup>er</sup> jeudi du mois de 13h30 à 16h00.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période d'une année à compter du 5 mai 2022.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

**Décision n° 2022-040 du 11 avril 2022 : Convention de mise à disposition de la grande salle de l'Espace Pierre Mendès France à l'association « La Garde chinonaise »**

Est conclue avec l'association « La Garde Chinonaise » une convention de mise à disposition de la grande salle de l'Espace Pierre Mendès France afin d'y mener son activité de tarot chaque mercredi de 20h30 à 0h00.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période d'une année à compter du 15 mai 2022.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

**Décision n° 2022-041 du 12 avril 2022 : Contrat portant autorisation d'occupation du domaine public non constitutif de droit réel**

Est conclu avec la SAS la Guinguette Rabelaisienne représentée par la SARL ARALVIC Holding domiciliée 2 rue des Hautes Cours, le Vau Breton, 37500 LIGRÉ un contrat portant autorisation d'occupation du domaine public non constitutif de droit réel, pour l'exploitation d'une guinguette sur les bords de la rivière « la Vienne » avec restauration, vente de boissons et proposition d'animations.

Ce contrat est conclu pour la période du 12 avril 2022 au 31 octobre 2024 (renouvelable trois ans).

Les conditions de la location sont contenues dans le contrat. La redevance mensuelle d'occupation est fixée à 120 euros.

**Décision n° 2022-042 du 14 avril 2022 : Convention de mise à disposition des locaux de l'Espace Rabelais à l'association « Collectif d'Orchestres en Chinonais (COLOC)**

Est conclue avec l'association « COLOC » une convention de mise à disposition des locaux de l'Espace de Rabelais afin d'y organiser un concert.

Cette mise à disposition est consentie selon un tarif préférentiel de 936,20 euros pour toute la journée du vendredi 15 avril 2022 de 9h00 à 24h00.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

**Décision n° 2022-043 du 22 avril 2022 : Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'ingénierie financière portant sur la veille, la recherche et le conseil à la demande de financements pour les projets d'investissements avec la Société Finances et Territoires**

Est conclu une convention avec la Société Finances et Territoires pour une assistance à maîtrise d'ouvrage et d'ingénierie financière portant sur la veille, la recherche et le conseil à la demande de financements pour les projets d'investissements pour les 14 projets d'investissement de la ville de Chinon, annexés à la Convention.

La convention est établie pour une durée de 14 mois à compter de la signature ou notification éventuelle de la convention, répartie comme suit :

- 2 mois de préparation au cours desquels se tiendra une réunion de lancement qui ne pourra intervenir qu'après le versement de l'acompte dans les conditions stipulées à la convention,
- 12 mois d'exécution des prestations objet de la mission à compter de la réunion de cadrage.

Le montant prévisionnel total des projets d'investissement s'élève à 7 138 000 € TTC.

Le montant forfaitaire de la prestation de veille et de recherche est de 22 000 € HT.

La ville de chinon s'engage à verser à la Société Finances et Territoires un acompte de 50% du montant de la prestation de veille et de recherche à la signature ou notification de la convention.

Le solde de 50 % à la livraison du Dossier d'Analyse des Dispositifs Mobilisables de la Société Finances et territoires.

**Décision n° 2022-044 du 25 avril 2022 : Convention de mise à disposition de la salle A de l'Ancien collège à l'association « Les Amis des Coteaux Sainte Radegonde et Saint Martin »**

Est conclue avec l'association « Les Amis des Coteaux Sainte Radegonde et Saint Martin », une convention de mise à disposition de la salle A de l'ancien collège, partagée avec d'autres associations, pour la tenue de réunions à raison d'une fois par mois le mardi, mercredi ou jeudi entre 17h et 20h ainsi que du stockage fermé et sécurisé des archives de l'association.

Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux pour une période d'une année à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

**Décision n° 2022-045 du 28 avril 2022 : Convention de mise à disposition de la grande salle de l'Espace Pierre Mendès France à l'association Le Souffle de la Tortue**

Est conclue avec l'association Le Souffle de la Tortue une convention de mise à disposition de la grande salle de l'Espace Pierre Mendès France afin d'y exercer son activité de Taïchi et Qi Gong tous les mercredis de 9 h 45 à 11 h 15 et tous les jeudis de 18 h à 19 h 30.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période d'une année à compter du 15 mai 2022.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

VILLE DE CHINON (Indre-et-Loire)

Recueil des actes administratifs : délibérations et décisions

2<sup>ème</sup> trimestre 2022

**Décision n° 2022-046 du 28 avril 2022 : Convention de mise à disposition de la salle n°11 de l'Espace Rochelude à l'Association Départementale des Radioamateurs Au Service de la Sécurité Civile d'Indre et Loire (A.D.R.A.S.E.C 37)**

Est conclue avec l'association ADRASEC 37 une convention de mise à disposition de salle n°11 dans les locaux de l'Espace Rochelude pour son activité de radioamateurs.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une durée d'une année à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

**Décision n° 2022-047 du 29 avril 2022 : Convention de mise à disposition de la Maison de Saint Louans à l'Association Saint Louans Village**

Est conclue avec l'Association Saint Louans Village une convention de mise à disposition de la Maison de Quartier de Saint Louans afin d'y exercer son activité.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période d'une année à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

**Décision n° 2022-048 du 29 avril 2022 : Location de locaux à vocation professionnelle avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Indre et Loire**

Est conclue avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Indre et Loire une convention d'occupation de locaux à vocation professionnelle sis à Chinon, 43 rue Jean-Jacques Rousseau.

Cette convention est conclue pour une durée d'une année à compter du 14 janvier 2022.

Le montant du loyer annuel est fixé à 6 960 €, soit un loyer mensuel de 580 €.

Les autres conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

**Décision n° 2022-049 du 5 mai 2022 : Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour la création d'un Padel de tennis à Chinon**

La ville de Chinon souhaite installer un Padel tennis, sur un des terrains de tennis déjà existant, propriété de la commune de Chinon, situé rue de la digue Faubourg Saint-Jacques – CHINON.

Cet équipement dont l'accès est libre profitera non seulement à tout public à travers des créneaux d'initiation / de perfectionnement mais aux scolaires par le biais diverses animations sous la forme de cycles d'apprentissage en collaboration avec l'Inspection de l'Éducation Nationale.

Le coût prévisionnel de cet équipement est estimé à 44 575 euros HT. La ville de Chinon sollicite en ce sens, l'attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif 5 000 équipements sportifs de proximité au taux le plus élevé possible pour rendre en charge une partie des frais.

Monsieur Jean-Luc DUPONT est autorisé à signer tous les actes relatifs à cette opération.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **2022-053 Installation de Mme DESROCHES en tant que Conseillère Municipale**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **PREND ACTE** de la démission de Madame Louise LEGER de ses fonctions de conseillère Municipale,
- **PREND ACTE** de l'installation de Madame Yoanna DESROCHES en tant que nouvelle Conseillère Municipale suite à la démission de Madame LEGER.

### **2022-054 Mise à jour du tableau des commissions municipales (intégration de Mme DESROCHES)**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **DESIGNE** Madame Yoanna DESROCHES, en tant que membres de la commission vie sportive, de la commission vie culturelle ainsi que la commission jeunesse, éducation et citoyenneté ;
- **ACCEPTE** la mise à jour de la liste des membres de la commission jeunesse, éducation et citoyenneté en supprimant Madame Yoanna DESROCHES en tant que membre extérieur suite à son intégration au conseil municipal ;
- **ACCEPTE** la mise à jour de la liste des membres extérieurs de la Commission association en supprimant Monsieur Éric FLEUREAUX en tant que membre extérieur suite à son intégration au conseil municipal ;

### **2022- 055 Délégation de service public : location d'un véhicule à titre gracieux**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **DIT** que la location d'un véhicule à titre gracieux fera l'objet d'une Délégation de Service Public conformément aux règles posées par l'article L. 1411.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **MANDATE** la Commission de Délégation de Service Public pour les opérations nécessaires à la procédure ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la procédure.

## **FINANCES**

### **2022-056 Versement de la subvention à l'Amicale du personnel au titre de l'année 2022**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **ATTRIBUE** une subvention annuelle d'un montant de 8 600€ à l'amicale du personnel au titre de l'année 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **2022-057 Décision modificative n°1**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ :*

- **ADOPTE** la Décision Modificative n°1 qui s'équilibre en fonctionnement à – 45 000€.

**2022-058 Demande de subventions par Val Touraine Habitat – Le petit Bouqueteau**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **ACCORDE** le versement d'une subvention de 10 000 euros à la Val Touraine Habitat correspondant au contingent communal de 20 % sur l'opération de construction « le Petit Bouqueteau » ;
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget 2022.

**2022-059 Attribution des subventions 2022 aux associations sportives**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **SE PRONONCE** sur le tableau des subventions à attribuer aux associations sportives, au titre de l'année 2022 ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2022.

**2022-060 Attribution des subventions 2022 aux associations culturelles**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **SE PRONONCE** sur le tableau n° 1 des subventions à attribuer aux associations culturelles, au titre de l'année 2022 ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2022.

**2022-061 Attribution des subventions 2022 aux associations (autres demandes)**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **SE PRONONCE** sur ces subventions à attribuer à ces associations (autres demandes) au titre de l'année 2022 comme suit :
  - Les jardiniers des Hucherolles : 500 €
  - Comice du Monde Rural de l'Arrondissement de Chinon : 814.50€
  - Fédération des Déportés internés résistants et patriotes d'I&L : 200 €
  - Conciliateurs de Justice : 200 €
  - SPA- Société Protectrice des Animaux : 300€
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2022.

**2022-062 FLES : Valorisation des locaux municipaux**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **FIXE** à 13 709,75 € la valorisation pour 2021 du coût de la mise à disposition des locaux par la Ville de Chinon au FLES.

## 2022-063 Demande de réductions ou de gratuités pour les locations de salles à l'Espace Rabelais

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **ACCORDE** les demandes de réduction des salles à l'Espace Rabelais au même tarif que la location du Pôle Ginette Bertorelle soit un montant de 76,50 € pour les demandes suivantes :
  - Monsieur BREMAUD pour une SOIREE organisée par sa fille avec des lycéens samedi 14 et dimanche 15 mai 2022 ;
  - Madame BRUNEAU pour une SOIREE organisée par sa fille avec des lycéens samedi 25 et dimanche 26 juin 2022 ;
  - Monsieur LEFORT pour une SOIREE organisée pour l'anniversaire d'un jeune homme samedi 1<sup>er</sup> et dimanche 02 octobre 2022.
- **ACCORDE** les demandes de réduction des locations de salles à l'Espace Rabelais pour les spectacles suivants :
  - Le SPECTACLE de danse de fin d'année organisée par Nathalie MESTRE du 08 au 11 juin 2022 au tarif de 1 144,20 € au lieu de 4 785,20 € ;
  - Le spectacle « Débit de solidarité » organisée par l'association HOSPITALITE CHINOISE aux MIGRANTS, le vendredi 14 et samedi 15 octobre 2022 : SPECTACLES au tarif de 208,00 € au lieu de 3 120,40 €.
- **ACCORDE** la gratuité des locations de salles à l'Espace Rabelais pour les manifestations suivantes :
  - Le spectacle de « CHORALES PRIMAIRES » organisée par la CCCVL et le CONSERVATOIRE de musique et de danse Pierre Tabart, le jeudi 16 juin 2022 ;
  - Le spectacle de la semaine bleue organisée par la CCCVL et le C.I.A.S, le dimanche 09 octobre 2022 ;
  - Le SALON « Voyages textiles » organisée par l'association « VOYAGES TEXTILES », du jeudi 17 au dimanche 20 novembre 2022.

## 2022-064 Demande de Subvention « 5000 Terrains pour 2024 » : Réalisation d'un Padel à Chinon

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **APPROUVE** le projet de création d'un terrain Padel ;
- **SOLLICITE** la subvention « 5000 terrains pour 2024 » d'un montant de 25 660 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou le Maire adjoint aux sports à signer au nom de la Ville tous les documents correspondants.

## **PERSONNEL**

### 2022-065 Création d'un service de Police Municipale Intercommunale

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **APPROUVE** la création d'un service de police municipale intercommunale au sein de la Communauté de Communes, en vue d'une mutualisation avec les communes membres à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 pour les missions relevant des pouvoirs de police des maires et pour celles relevant des pouvoirs de police spéciale éventuellement transférés au président de l'EPCI ;
- **APPROUVE** les projets de conventions s'y rapportant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

## **2022-066 Mise à disposition d'un agent de la Mairie de Chinon auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale – Résidences Autonomies**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **ACCEPTE** la mise à disposition par la Mairie de Chinon auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale Chinon Vienne et Loire d'un agent au grade d'adjoint d'animation à 50 % de son temps de travail pour une durée de 8 mois de mai 2022 à décembre 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux ressources humaines, à signer la convention de mise à disposition ainsi que tous les documents y compris de renouvellement liés avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale Chinon Vienne et Loire.

## **2022-067 Plan Intercommunal de Formation de la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire : Adhésion de la Ville de Chinon au plan 2022 – 2024**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **ADHERE** au Plan Intercommunal de Formation de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire 2022-2024 ;
- **PARTICIPE** à hauteur de 0,20% du chapitre 012 du compte administratif N-1,
- **INSCRIT** au budget les crédits nécessaires à cette dépense ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document annexe s'y rapportant.

## **2022-068 Comité Social Territorial Commun : Création – Détermination nombre de sièges – Paritarisme**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **DECIDE** de la création d'un Comité Social Territorial unique entre la communauté de communes Chinon Vienne et Loire, le C.I.A.S et les communes d'Avoine et de Chinon adhérentes à cet établissement public intercommunal ;
- **FIXE** le Comité Social Territorial auprès de la communauté de communes Chinon Vienne et Loire ;
- **FIXE** à 6 le nombre de représentants titulaires du personnel et à 6 le nombre de représentants suppléants, pour le CST commun, selon une répartition des sièges suivantes :
  - CIAS = 1 siège
  - Ville d'Avoine = 1 siège
  - Ville de Chinon = 1 siège
  - CC CVL = 3 sièges
- **DECIDE** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;
- **DECIDE** le recueil, pour ce comité, de l'avis des représentants de la collectivité-préalablement à celui des représentants du personnel.

## **SPORT**

### **2022-069 Convention de partenariat entre la ville de Chinon et le Chinon Basket Club pour l'organisation du tournoi de basket 2022**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **APPROUVE** sur les termes de la convention de partenariat entre la Ville et le Chinon Basket Club pour la mise en œuvre du Tournoi de Basket 3X3 de l'année 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou le Conseiller délégué aux Sports à signer ladite convention citée ci-dessus.



### **2022-070 Convention de partenariat entre la ville de Chinon, le Club Nautique Chinonais et le Volley loisirs Chinonais pour l'organisation du tournoi Beach Volley 2022**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat entre la Ville, le Club Nautique Chinonais et le Volley Loisirs Chinonais pour la mise en œuvre du tournoi de Beach Volley pour l'année 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou le Conseiller délégué aux Sports à signer ladite convention citée ci-dessus.

### **2022-071 Convention de partenariat entre la ville de Chinon, le Club Athlétique Chinonais et l'association CLAAC pour l'organisation de la Corrida 2022**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat entre la Ville, le Club Athlétique Chinonais et l'association CLAAC pour la mise en œuvre de la Corrida de l'année 2022.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou le Conseiller délégué aux Sports à signer ladite convention citée ci-dessus.

## **CONVENTIONS**

### **2022-072 Convention pour l'utilisation des installations du stand de tir de Trotte Loups à Chinon par la CRS41 des installations du centre de tir de Trotte-Loups**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **APPROUVE** les termes de la convention à conclure avec l'Association du Tir Sportif du Chinonais et la Compagnie Républicaine de Sécurité n°41, pour l'utilisation par le personnel police des installations du Centre de Tir de Trotte-Loups.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer au nom de la Ville.

### **2022-073 Convention avec la Région de Gendarmerie de Bretagne pour l'utilisation des installations du Centre de Tir de Trotte-Loups**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention avec la Région de Gendarmerie de Bretagne pour l'utilisation par le groupement de gendarmerie mobile III/3 de Nantes des installations du Centre de Tir de Trotte-Loups ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer au nom de la Ville de CHINON et toutes les pièces et actes s'y rapportant.

## **URBANISME-AFFAIRES FONCIERES**

### **2022-074 Acquisition de terrain – Rue des Loges**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section D n°659 à Chinon d'une contenance de 7ca et appartenant à Mme Yvette BRUNEAU ;
- **DIT** que le prix d'acquisition s'élèvera à hauteur d'un euro le mètre carré, soit un total de 7 euros ;
- **DIT** que les frais d'acte seront à la charge de la ville de Chinon ;
- **DESIGNE** Maître Jocelyne MAUDUIT pour la rédaction de l'acte à intervenir ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à l'urbanisme à signer l'acte notarié à intervenir et d'une manière générale toutes les pièces afférentes à ce dossier.

VILLE DE CHINON (Indre-et-Loire)

Recueil des actes administratifs : délibérations et décisions

2<sup>ème</sup> trimestre 2022

## **ACTION CŒUR DE VILLE**

### **2022-075 Projet d'un nouvel Avenant au programme Action Cœur de Ville**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ :*

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°2 à la convention Action Cœur de Ville ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame LAGRÉE, l'Adjointe en charge de l'Action Cœur de Ville, à signer les conventions à venir et tout autre document lié au projet.

### **2022-076 OPAH RU : Aides façades aux particuliers (M. BAUDRY)**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **DIT** que la subvention sera versée au bénéficiaire ;
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2022 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relevant de ces projets.

### **2022-077 OPAH RU : Aides façades aux particuliers (M. RENOM)**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **DIT** que la subvention sera versée au bénéficiaire ;
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2022 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relevant de ces projets.

### **2022-078 OPAH RU : Aides façades aux particuliers (Mme FAUVEL)**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **DIT** que la subvention sera versée à la bénéficiaire ;
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relevant de ces projets.

### **2022-079 OPAH RU : Aides façades aux particuliers (SCI Porte Neuve)**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **DIT** que la subvention sera versée à la bénéficiaire ;
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2022 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relevant de ces projets.

### **2022-080 OPAH RU : Aides façades aux particuliers (Mme GIBERT-SANDER)**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **DIT** que la subvention sera versée à la bénéficiaire ;
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relevant de ces projets.

**2022-081 OPAH RU : Aides aux particuliers (M. FAUVEL)**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **DIT** que la subvention sera versée à la bénéficiaire ;
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2022 ;
- **AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint au Maire en charge de l'Action Cœur de Ville à signer tous les documents relevant de ces projets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h18

Date de publication :

# CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 JUIN 2022

## ORDRE DU JOUR

### DECISIONS

#### ADMINISTRATION GENERALE

2022-082 Délégation de service public : location d'un véhicule à titre gracieux (Modifications)

2022-083 Hausse des prix de l'énergie : une démarche proactive pour limiter les impacts

#### FINANCES

2022-084 Décision modificative n°2

2022-085 Demande d'admission en non-valeur

2022-086 Demande d'admission en créances éteintes

2022-087 Demandes de réductions et/ou Gratuités pour les locations de salles à l'Espace Rabelais

2022-088 Financement des investissements - Ecole Jacques Prévert

2022-089 Financement des investissements – Réaménagement du Quai Pasteur avec la création de pistes cyclables

#### PERSONNEL

2022-090 Autorisations Spéciales d'Absences

2022-091 Convention de Médiation Préalable Obligatoire (MPO) avec le Centre de Gestion d'Indre et Loire

2022-092 Réforme du temps de travail - Cycle de travail des agents

#### AFFAIRES SCOLAIRES

2022-093 Fournitures de repas pour la restauration scolaire – avenant

2022-094 Tarif de restauration scolaire -Année Scolaire 2022-2023

#### INTERCOMMUNALITE

2022-095 Création d'une Société Publique Locale

## **CONVENTIONS**

2022-096 Organisation de la manifestation Chinon Classic – Nouvelle convention

2022-097 Convention de servitude entre la commune de Chinon et la société GRDF pour l'implantation de canalisations de gaz

## **URBANISME-AFFAIRES FONCIERES**

2022-098 Dénomination d'une voie nouvelle : « Rue Michel MORON »

2022-099 Cession d'une parcelle Rue de Grigny à Chinon

2022-100 Cession de la parcelle cadastrée section BW n°187 située au 27 avenue Saint Lazare à Chinon

Le Mardi 28 juin 2022, s'est tenue la réunion du Conseil Municipal.

A 19h00, Monsieur le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint.

M. LAPORTE est élu secrétaire de séance à l'UNANIMITÉ.

Monsieur le Maire revient sur le procès-verbal du Conseil Municipal mardi 17 mai 2022 et demande s'il y a des remarques particulières.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Ensuite, Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour.

## **DECISIONS**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de :

PRENDRE ACTE des décisions du Maire dont le détail suit, prises en application des articles L 2122.22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n° 2020-044 du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2020 comme suit :

### **Décision n° 2022-050 du 6 mai 2022 : Contrat d'abonnement avec la SCP BENZEKRI, Avocats au Barreau de Tours pour l'assistance juridique de la Ville de CHINON**

Est conclu un contrat d'abonnement avec la SCP BENZEKRI.

Le contrat est conclu pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 31 avril 2023.

La rémunération de la SCP BENZEKRI est fixée à 3 240 € TTC pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 31 avril 2023.

Les conditions du contrat sont contenues dans celui-ci.

### **Décision n° 2022-051 du 11 mai 2022 : Convention de mise à disposition de la grande salle de l'Espace Mendes France à l'association Sadhana yoga**

### **Décision n° 2022-052 du 11 mai 2022 : Mise à disposition installations R.Bourdon ente la Ville de Chinon, le sporting Club Chinonais rugby et l'Association les oufs**

Est conclue entre la Ville de Chinon, le Sporting Club Chinonais Rugby et l'association les Oufs une convention de mise à disposition des installations du Stade Raymond Bourdon pour des activités sportives organisées à l'occasion de l'Open de Touraine.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour la période du 17 juin 2022 au 20 juin 2022 inclus.

Les conditions d'occupation des locaux et d'utilisation des installations sont contenues dans la convention.

**Décision n° 2022-053 du 11 mai 2022 : Mise à disposition installations R.Bourdon ente la Ville de Chinon, le sporting Club Chinonais rugby et l'Association SWIAT**

Est conclue entre la Ville de Chinon, le Sporting Club Chinonais Rugby et l'association SWIAT une convention de mise à disposition des installations du Stade Raymond Bourdon pour des activités sportives à l'occasion du tournoi « Le SWIAT Touch Rugby ».

Cette convention est conclue à titre gracieux pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 05 juillet 2022 inclus.

Les conditions d'occupation des locaux et d'utilisation des installations sont contenues dans la convention.

**Décision n° 2022-054 du 23 mai 2022 : Convention de mise à disposition de la salle A de l'Ancien collège à l'association « La clef des champs »**

Est conclue avec l'association « La clef des champs » une convention de mise à disposition de la salle A de l'ancien collège, partagée avec d'autres associations, pour la tenue de leurs réunions, répétitions et le stockage fermé et sécurisé des archives de l'association.

Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux pour une période d'une année à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

**Décision n° 2022-055 du 25 mai 2022 : Mise à à disposition d'un local – Pôle Ginette Bertorelle – Convention avec l'association Le Cœur des Femmes**

Est conclue avec l'association « Le Cœur des Femmes » une convention de mise à disposition d'un local situé en sous-sol (sur la partie gauche du bâtiment en entrant) du pôle Ginette Bertorelle – 52 rue Descartes à Chinon, pour le stockage des meubles restaurés, de la vaisselle, des bibelots destinés à l'installation de jeunes femmes en situation de précarité.

Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux pour une période d'une année à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

**Décision n° 2022-056 du 25 mai 2022 : Mise à disposition d'un local - Pôle Ginette Bertorelle - Convention avec l'Association Les Cyclos Randonneurs Chinonais**

Est conclue avec l'association « Les Cyclos Randonneurs Chinonais » une convention de mise à disposition d'un local situé en sous-sol (sur la partie droite du bâtiment en entrant) du pôle Ginette Bertorelle – 52 rue Descartes à Chinon, pour la tenue de réunions, le stockage du matériel pour l'organisation des manifestations et le lieu de départ lors des rassemblements.

Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux pour une période d'une année à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

**Décision n° 2022-057 du 27 mai 2022 : Mise à disposition de la grande salle de l'Espace Mendes France - Convention avec l'association La Fusinguette**

Est conclue avec l'association La Fusinguette une convention de mise à disposition de la grande salle de l'Espace Pierre Mendès France à Chinon afin d'y exercer son activité de danse folk, tous les 15 jours, selon un planning établi et transmis à la Ville de Chinon : les lundis de 18h15 à 20h30.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période d'une année à compter du 15 mai 2022.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

**Décision n° 2022-058 du 02 juin 2022 : Convention de mise à disposition des locaux de l'Espace Rabelais pour Mme Nathalie MESTRE**

Est conclue avec Madame Nathalie MESTRE une convention de mise à disposition des locaux de l'Espace de Rabelais afin d'y organiser deux répétitions et un spectacle de danse du 08 au 11 juin 2022.

Cette mise à disposition est consentie selon un tarif préférentiel de 1 144,20 euros pour toute la durée de la mise à disposition.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

**Décision n° 2022-059 du 02 juin 2022 : Convention de mise à disposition des locaux et équipements de l'Espace Rabelais à l'association CLAAC le 13 mai**

Est conclue avec l'association C.L.A.A.C. une convention de mise à disposition des locaux de l'Espace de Rabelais afin d'y organiser une assemblée générale et une soirée festive. Le 13 mai 2022 de 17h30 à 00h00.

Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

**Décision n° 2022-060 du 02 juin 2022 : Convention de mise à disposition des locaux et équipements de l'Espace Rabelais à M. Dominique BREMAUD**

Est conclue avec Monsieur Dominique BREMAUD une convention de mise à disposition des locaux de l'Espace de Rabelais les 14 et 15 mai 2022 afin d'y organiser une soirée privée.

Cette mise à disposition est consentie au tarif de 76.50 €.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

**Décision n° 2022-061 du 02 juin 2022 : Convention de mise à disposition des locaux de l'Espace Rabelais au Lycée RABELAIS de Chinon**

Est conclue avec le Lycée RABELAIS de Chinon. une convention de mise à disposition des locaux de l'Espace de Rabelais afin d'y organiser 5 répétitions de théâtre les 12 janvier, 02 mars, 27 avril, 17 mai et 6 représentations les 18, 19 et 20 mai 2022.

Cette mise à disposition est consentie à un tarif préférentiel de 1 612,00 € pour toute la durée de la mise à disposition

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

VILLE DE CHINON (Indre-et-Loire)

Recueil des actes administratifs : délibérations et décisions

2<sup>ème</sup> trimestre 2022



**Décision n° 2022-062 du 02 juin 2022 : Convention de mise à disposition des locaux de l'Espace Rabelais au Lycée RABELAIS de Chinon (musique)**

Est conclue avec le Lycée RABELAIS de Chinon une convention de mise à disposition des locaux de l'Espace de Rabelais afin d'y organiser 2 répétitions et un spectacle de la section « Musique » du 11 au 13 mai 2022.

Cette mise à disposition est consentie à un tarif préférentiel de 156,00 € pour toute la durée de la mise à disposition

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

**Décision n° 2022-063 du 02 juin 2022 : Convention de mise à disposition des locaux de l'Espace Rabelais à Mme Maryline BRUNEAU**

Est conclue avec Madame Nathalie BRUNEAU une convention de mise à disposition des locaux de l'Espace de Rabelais les 25 et 26 juin 2022 afin d'y organiser une soirée privée.

Cette mise à disposition est consentie au tarif de 76.50 €

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

**Décision n° 2022-064 du 02 juin 2022 : Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 3625 – Emplacement G1-EC16**

**Décision n° 2022-065 du 02 juin 2022 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 3155 – Emplacement A11T62**

**Décision n° 2022-066 du 02 juin 2022 : Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 3632 – Emplacement G3T11**

**Décision n° 2022-067 du 02 juin 2022 : Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 3607 – Emplacement G3T3**

**Décision n° 2022-068 du 02 juin 2022 : Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 3633 – Emplacement G1-EC20**

**Décision n° 2022-069 du 02 juin 2022 : Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 3612 – Emplacement C11T89**

**Décision n° 2022-070 du 02 juin 2022 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 1534 – Emplacement C2T66**

**Décision n° 2022-071 du 02 juin 2022 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 1575 – Emplacement B5T50**

**Décision n° 2022-072 du 02 juin 2022 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 2575 – Emplacement C12T74**

**Décision n° 2022-073 du 02 juin 2022 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 1409 – Emplacement A2T8**

**Décision n° 2022-074 du 10 juin 2022 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 1409 – Emplacement A2T8**

**Décision n° 2022-075 du 10 juin 2022 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Concession 2639 – Emplacement A12T111**

**Décision n° 2022-076 du 14 juin 2022 : Convention de mise à disposition des installations du stade de la Plaine des Vaux entre la Ville de Chinon et Sports & Loisirs pour les migrants du Chinonais**

Est conclue entre la Ville de Chinon et l'association Sports & Loisirs pour les migrants du Chinonais une convention de mise à disposition des installations du Stade de la Plaine des Vaux à l'occasion d'une rencontre sportive.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour la journée du vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022 de 14h à 00h00.

Les conditions d'occupation des locaux et d'utilisation des installations sont contenues dans la convention.

**Décision n° 2022-077 du 14 juin 2022 : Convention de mise à disposition des locaux de l'Espace Rabelais entre la ville de Chinon et l'association Société d'Histoire de Chinon Vienne et Loire**

Est conclue avec l'association Société d'Histoire de Chinon Vienne et Loire une convention de mise à disposition des locaux de l'Espace de Rabelais pour l'organisation d'une conférence « Bâti & bâtisseurs ».

Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux pour la journée du dimanche 29 mai 2022.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

**Décision n° 2022-078 du 20 juin 2022 : Contrat d'abonnement avec la SARL Hubert VEAUUVY Avocat au Barreau de Tours pour l'assistance juridique de la Ville de CHINON**

Est conclu un contrat d'abonnement avec la SARL Hubert VEAUUVY, Avocat.

Le dernier contrat d'abonnement avec Maître Gérard CEBRON DE LISLE, Avocat de la SCP BENZEKRI avait été conclu du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 31 avril 2023.

Le nouveau contrat se substitue au précédent, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 et jusqu'au 31 avril 2023.

Les conditions financières restent inchangées, à savoir que le contrat d'abonnement est conclu moyennant une rémunération forfaitaire annuelle fixée à 2 700 € HT soit 3 240 € TTC (Trois mille deux cents quarante euros).

Les conditions du contrat sont contenues dans celui-ci.

**Liste des décisions prises dans le cadre de marchés de fournitures, de travaux, de services dispensés de formalités préalables et exonérés de l'obligation de transmission au contrôle de légalité :**

DATE	PRESTATAIRE	OBJET	MONTANT	DUREE
09-mai-22	LA BARDE	Leïla MARTIAL "BAA BOX"	2 743,00 €	04-juin-22
02-juin-22	Les couleurs du son	Naïssam Jalal « Healing rituals"	4 220,00 €	05-juin-22

## **ADMINISTRATION GENERALE**

Arrivé de M. GOUPIL à 19h15.

### **2022-082 Délégation de service public : location d'un véhicule à titre gracieux (Modifications)**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **APPROUVE** les trois modifications ci-dessous relatives à la Délégation de Service Public pour la location d'un véhicule à titre gracieux à savoir :

- Prolonger la date de remise des dossiers jusqu'au vendredi 1er juillet 2022 ;
- Modifier la durée de la DSP et la faire passer à 3 ans ;
- Ajouter dans le cahier des charges que le démarchage doit être non agressif et respectueux du tissu commercial, à défaut la Mairie de Chinon pourra résilier le contrat sans indemnité possible.

### **2022-083 Hausse des prix de l'énergie : une démarche proactive pour limiter les impacts**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **APPROUVE** la démarche proactive pour limiter les impacts de la Hausse des prix de l'énergie.

## **FINANCES**

### **2022-084 Décision modificative n°2**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **ADOpte** la Décision Modificative n°2 qui s'équilibre en fonctionnement à 0 € et en investissement à 38 600 €.

### **2022-085 Demande d'admission en non-valeur**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **ADMET** en perte de non-valeurs les produits visés dans les listes ci-jointes pour un total de 312,56 €.

### **2022-086 Demande d'admission en créances éteintes**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **ADMET** en perte en créances éteintes les produits visés dans les listes ci-jointes pour un total de 1 428,67 €.

## **2022-087 Demandes de réductions et/ou Gratuités pour les locations de salles à l'Espace Rabelais**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **ACCORDE** les demandes de réduction des locations de salles à l'Espace Rabelais pour les spectacles suivants organisé par le LYCEE RABELAIS :
  - Le spectacle « Option musique » organisé le jeudi 12 mai 2022 pour un montant de 156,00 € ;
  - Les répétitions et spectacle « Option théâtre » organisé du 18 au 20 mai 2022 pour un montant de 1 612,00 €.
- **ACCORDE** la gratuité des locations de salles à l'Espace Rabelais pour les manifestations suivantes organisées par l'association DO # :
  - Les répétitions et spectacle « Atelier scénique JEUNES » le jeudi 30 juin 2022 ;
  - Le spectacle « Atelier scénique ADULTES » association DO # le samedi 08 octobre 2022.

## **2022-088 Financement des investissements - Ecole Jacques Prévert**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ :*

- **ACCEPTTE** de recourir à un emprunt de 1 000 000 € maximum pour le financement de la rénovation thermique de l'école Jacques Prévert auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

## **2022-089 Financement des investissements – Réaménagement du Quai Pasteur avec la création de pistes cyclables**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à MAJORITÉ :*

- **ACCEPTTE** de recourir à un emprunt de 1 000 000 € maximum pour le financement des travaux de rénovation du Quai Pasteur avec la création de voies cyclables ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

## **PERSONNEL**

### **2022-090 Autorisations Spéciales d'Absences**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **AJOUTE** des autorisations d'absences pour les dons de sang et de plaquette, et de présentation à un concours ou examen professionnel dans la liste des autorisations d'absences jointe en annexe ;
- **ACCORDE** pour l'ensemble des agents de la collectivité le régime des autorisations d'absences, conformément aux dispositions précitées.

## **2022-091 Convention de Médiation Préalable Obligatoire (MPO) avec le Centre de Gestion d'Indre et Loire**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **ADHERE** à la mission de Médiation Préalable Obligatoire proposée par le Centre de gestion d'Indre-et-Loire ;
- **APPROUVE** la convention ci-jointe, de mise en œuvre de la mission proposée par le CDG d'Indre-et-Loire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Ressources Humaines à signer la convention et toutes pièces s'y rapportant ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

## **2022-092 Réforme du temps de travail - Cycle de travail des agents**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **VALIDE** les cycles de travail des services mises en œuvre dans le cadre de l'application de la réforme sur le temps de travail tels que repris ci-dessus.

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

### **2022-093 Fournitures de repas pour la restauration scolaire – avenant**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **ACCEPTE** les nouvelles conditions financières proposées par la Société RESTORIA avec une augmentation de 8% ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame LAMBERT, Adjointe en charge de la jeunesse, de l'éducation, de la citoyenneté à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **2022-094 Tarif de restauration scolaire -Année Scolaire 2022-2023**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de l'état à hauteur de 3 € pour tout repas servi au prix maximum de 1 €.
- **AUTORISE** l'augmentation de 5% du tarif maternelle et élémentaire de la tranche de quotient familial égal ou supérieur à 1001 €.
- **FIXE** les tarifs selon la grille tarifaire précisée ci-dessus, qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame LAMBERT, Adjointe en charge de la jeunesse, de l'éducation, de la citoyenneté à signer toute pièce relative à ce dossier.

## **INTERCOMMUNALITE**

### **2022-095 Création d'une Société Publique Locale**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **CREE** une Société Publique Locale entre la Communauté de communes et ses communes membres,
- **VALIDE** le projet des statuts présentés en annexe,
- **VALIDE** le projet du pacte des actionnaires présenté en annexe,
- **ACCEPTE** le montant de l'apport en capital fixé pour la Commune dans le tableau de répartition des actions susmentionné dans le cadre de l'adhésion à cette Société Publique Locale,
- **VERSE** la moitié de la part du capital de la Commune au moment de la création de la Société Publique Locale,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son Représentant à signer tous les documents se rapportant à la création de cette Société Publique Locale.

## **CONVENTIONS**

### **2022-096 Organisation de la manifestation Chinon Classic – Nouvelle convention**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **APPROUVE** la convention à intervenir pour les cinq prochaines éditions avec l'Association pour la Commémoration du Grand Prix de Tours ou toute association s'y substituant pour le même objet avec l'ajout d'un addendum prévoyant la mise en place d'une charte annuelle en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association pour la Commémoration du Grand Prix de Tours ou toute association s'y substituant pour le même objet.

### **Départ de M. PLOUZEAU à 21h15**

### **2022-097 Convention de servitude entre la commune de Chinon et la société GRDF pour l'implantation de canalisations de gaz**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **APPROUVE** la convention servitude entre la commune de Chinon et la société GRDF pour l'implantation de canalisations de gaz ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre, et notamment l'acte de servitude.

## **URBANISME-AFFAIRES FONCIERES**

### **2022-098 Dénomination d'une voie nouvelle : « Rue Michel MORON »**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **APPROUVE** la dénomination de la voie nouvelle : « Rue Michel MORON »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur MAUCORT, Premier Adjoint à signer tous les documents correspondants.

**2022-099 Cession d'une parcelle Rue de Grigny à Chinon**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **APPROUVE** le projet de cession d'un terrain de 20 m<sup>2</sup>, appartenant au domaine privé non cadastré de la commune de Chinon et situé à l'entrée de la parcelle cadastrée section BZ n°5, propriété de Monsieur MERISNER ;
- **DIT** que la cession se fera au profit de Monsieur MEISNER ;
- **DIT** que la cession se fera à hauteur de 1 000 euros ;
- **DIT** que les frais de bornage seront pris en charge par l'acquéreur ;
- **DIT** que les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur ;
- **DESIGNE** l'Etude CHEVALIER / ANGLADA pour la rédaction de l'acte à intervenir ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à l'urbanisme à signer l'acte notarié et d'une manière générale toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**2022-100 Cession de la parcelle cadastrée section BW n°187 située au 27 avenue Saint Lazare à Chinon**

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :*

- **APPROUVE** le projet de cession de la parcelle cadastrée section BW n°187 d'une contenance de 360 m<sup>2</sup> au profit de la SAS DUCAZ ou toute société qu'il se substituerait,
  - **DIT** que la cession se fera à hauteur de 9 000 €,
  - **DIT** que les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur,
  - **DESIGNE** l'Etude SOURDAIS pour la rédaction de l'acte à intervenir,
- AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme à signer l'acte notarié et d'une manière générale toutes les pièces afférentes à ce dossier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

Date de publication : 5 juillet 2022

**Date de publication : 2 août 2022**